



Culture

La Ville de Rennes signe un Pacte Culturel avec l'État

Jeudi 4 juin 2015, Nathalie Appéré, Maire de Rennes, et Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, ont signé le Pacte culturel engageant la Ville de Rennes et l'État à maintenir leur coopération et leurs financements respectifs pour les trois années à venir.

Avec le Pacte culturel, l'État (le Ministère de la Culture et de la Communication) et la Ville de Rennes réaffirment leur engagement en faveur de la culture; avec au minimum un maintien pour les années 2015-2017, sur une base 2014, des financements respectifs en faveur des politiques publiques relatives :

- à la création et la diffusion artistiques ;
- au patrimoine historique, architectural, muséal, archivistique ;
- à l'enseignement et à la formation aux arts et à la culture ;
- à la lecture publique ;
- aux industries culturelles ;
- aux actions contribuant à la démocratisation culturelle, au partage de la culture et au développement des publics, en particulier par l'éducation artistique et culturelle.

Un budget culturel maintenu

L'État s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture sur le territoire de la Ville de Rennes, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 7 140 010 € en dépenses d'intervention en fonctionnement.

La Ville s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 29,5 M€.

Des investissements culturels majeurs pour la Ville de Rennes

Le Pacte culturel permet à l'État et à la Ville de Rennes de s'engager sur la construction de deux nouveaux équipements : un lieu dédié au Conservatoire à Rayonnement Régional et au Pont supérieur sur le quartier du Blosne (coût prévisionnel : 20 M€) et la construction d'un nouveau lieu mutualisé pour l'une des bibliothèques de quartier de la Ville de Rennes et la MJC Antipode, labellisée Smac (coût prévisionnel 18 M€).

Le futur Conservatoire, au cœur d'un projet urbain d'ampleur reconnu dans le cadre du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain), est ambitieux, tant pour la qualité de l'enseignement artistique spécialisé qui s'y déroulera, que pour l'ouverture sur le quartier qu'il prévoit. Le nouvel Antipode, équipement structurant pour le nouveau quartier de la Courrouze et innovant dans

sa dynamique collaborative, est un investissement majeur pour la vie culturelle de la Ville de Rennes.

Enfin, ce conventionnement permet de réaffirmer le souhait partagé de la Ville de Rennes et de l'État de mettre en valeur le patrimoine historique du territoire.

Dans cette perspective, la convention de partenariat concernant les Portes Mordelaises pour une étude archéologique préalable signée en 2012, va être prolongée par avenant jusqu'en 2016, et le principe d'une seconde convention (2017-2020) a été proposé par la collectivité à ses partenaires. D'autre part, la Ville de Rennes a profondément revu son projet d'équipement public sur le site du jeu de Paume afin de tenir compte au mieux des caractéristiques du bâtiment d'origine édifié en 1605. Le coût d'opération est aujourd'hui de 10,7 M€ TTC. L'État apportera un soutien financier à cette opération de valorisation d'un élément rare de patrimoine.

Développement des politiques culturelles

Au-delà de la signature du Pacte, le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Rennes s'engagent au développement qualitatif de leurs politiques culturelles, avec une attention particulière à la diversité culturelle, au partage de l'art et à l'emploi artistique, notamment en matière de soutien à la création et au spectacle vivant (Tnb, Opéra, Musée de la danse, Orchestre Symphonique de Bretagne, Frac, La Criée), de structuration des musiques actuelles (Solima et Smac de territoire), d'éducation artistique et culturelle, d'action culturelle et de projets de proximité, notamment dans le cadre du dispositif "Sortir!" et des propositions culturelles qui sont faites les dimanches.

L'État va poursuivre son accompagnement de l'Opéra de Rennes, résolument engagé dans la diffusion d'une culture lyrique en région et l'accès de tous à l'art lyrique, en renforçant son intervention au titre du développement des actions de démocratisation culturelle, de transmission et d'éducation artistique et culturelle de l'opéra.

L'État et la Ville de Rennes, par des actions conjointes ou complémentaires, viseront aussi à conforter le réseau de lecture publique, à encourager la structuration des industries créatives et culturelles, le développement des cultures numériques et des cultures urbaines, à conduire une politique muséale forte et à favoriser la place des arts visuels dans la vie artistique et culturelle.

Contacts presse

Servane Piron –

Service de presse Ville de Rennes –

Tél. 02.99.86.62.88

Françoise Kieffer –

Service communication de la Préfecture

Tél. 02.99.02.11.80